



## PROJET DE BUDGET 2018 DE LA MUNICIPALITE DE SION

Pour évaluer au mieux ces amendements, la COGEST a posé diverses questions à la Ville. Celles-ci, en italique, se retrouvent après chaque amendement dans le tableau. Les réponses sont présentées en grisées telles que fournies par la Ville ; aucune correction de quelque nature que ce soit n'y est apportée.

### PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

#### 1. Administration générale & Finances

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST

#### 2. Economie & Tourisme

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST

Document de travail à l'usage du Conseil général



### 3. Education & Culture

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST
Fonct.	300.301	Traitements	586'100	666'100	+ 80'000	<p>L'engagement de 4 apprentis supplémentaires à la base aérienne de Sion ne fait pas l'objet d'une dépense dans le budget 2018. Le Conseil général a cependant accepté par 37 oui, 8 abstentions et 12 non lors du plénum du 20 juin 2017 un postulat qui demandait à la Ville de Sion l'étude pour l'engagement de 16 apprentis supplémentaires sur la base aéroportuaire de Sion, soit un engagement de 4 apprentis par année pendant 4 ans et cela dès l'année scolaire 2018-2019. Nous comprenons tout à fait que le timing était serré pour que ce montant figure dans le budget 2018.</p> <p>Nous avons connaissance que le canton a engagé des pourparlers avec la Ville dans le cadre d'un engagement de 4 apprentis de première année. Le canton semble totalement acquis à cette cause. Car les apprentis formés à la base aérienne sont des polymécaniciens qui viendront ensuite répondre à une demande de mains d'œuvre formée de la part des entreprises de la région et pour lesquelles il y a actuellement un manque. Lors de notre visite de l'UTO, il avait d'ailleurs été fait mention de la collaboration existante entre l'UTO et la base aérienne pour les apprentis. Enfin, il n'est pas question ici de former des apprentis sur aéronefs étant donné le peu de débouchés actuels à l'aéroport de Sion.</p> <p>Ainsi, le présent amendement est simplement la suite logique et démocratique à un postulat accepté par le Conseil général.</p>	PDC	<p>Vue la réponse de la Ville (voir ci-dessous), la COGEST prend note que les engagements seraient effectués en 2019. De ce fait, elle refuse l'amendement.</p> <p><b>Résultat du vote :</b> <b>Oui : 6</b> <b>Non : 9</b> <b>Abstention : 0</b></p>

- Est-ce que la Ville a déjà commencé l'étude demandé par ce postulat ?

REP : oui

- Des discussions ont-elles lieu avec le Canton ? si oui, où en sont-elles ?

REP : création d'un GT avec le canton qui va travailler sur ce sujet en 2018 avec pour but de prévoir l'engagement dès 2019 de nouveaux apprentis polymécaniciens spécialisés en aéronautique. Cette formation se fera sous la forme REFO (les 2 premières années au centre de formation et les 2 dernières dans des entreprises aéronautiques certifiées). Il est nécessaire d'engager un formateur pour 2 apprentis.



#### 4. Affaires sociales

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST
Fonct.	401.365	Institutions privées (subventions)	393'000	443'000	+ 50'000	Pour donner des moyens supplémentaires aux institutions actives dans l'intégration des populations migrantes et de personnes en fin de droits afin d'anticiper les besoins croissants dans ce domaine. En particulier, il s'agit du Centre Suisse-Immigrés et de l'OSEO.	AdG	Vue l'absence de demande, la COGEST refuse l'amendement.  <b>Résultat du vote :</b> <b>Oui : 5</b> <b>Non : 10</b> <b>Abstention : 0</b>

- Ces institutions ont-elles demandé à la Ville des subventions complémentaires ?  
REP : aucune demande formelle ne nous a été adressée.

#### 5. Sécurité publique

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST



## 6. Travaux publics & Environnement

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST
Inv.	610.50	Voirie / Investissements propres – Planta	200'000	0	-200'000	<p>200'000 francs d'études sont prévus en vue de l'agrandissement du parking de la Planta. Or, le plan directeur Mobilité prévoit qu'« il faut préserver le centre-ville de la pression des transports individuels motorisés pour une meilleure qualité de vie ». Des places supplémentaires vont donc à l'encontre des objectifs souhaités par l'aménagement de parkings périphériques.</p> <p>Si l'objectif est simplement de supprimer des places en voirie, le groupe PDC estime qu'un projet à plus de 12 millions n'est pas une priorité yus les enjeux financiers à venir. Avant de lancer ce projet, il vaut la peine de voir ce qu'apportent les nouveaux parkings d'échange et de réfléchir à d'autres solutions (négociation avec le Canton pour les parkings des employés d'Etat, diminution des locations à l'année...) Ces réflexions peuvent se faire sans recours à un mandat externe.</p>	PDC	<p>Une majorité de la COGEST refuse le principe d'une étude et accepte l'amendement.</p> <p><b>Résultat du vote :</b> <b>Oui : 8</b> <b>Non : 5</b> <b>Abstention : 2</b></p>

- En agrandissant le parking de la Planta, nous risquons de ramener passablement de véhicules au centre-ville. La politique de la Ville a-t-elle été modifiée, car à un moment donné, il était question de « sortir les voitures du centre-ville »?

REP : Il n'y a aucun risque de ramener des véhicules au centre ville. L'accès au parking de la Planta se fait par l'avenue de la Gare qui est une route cantonale via l'avenue du Ritz ou via la rue de Lausanne. L'étude de circulation a montré qu'un agrandissement de 276 places ne perturbait pas le trafic. Il n'a jamais été question de sortir les voitures du centre ville, il a été question de supprimer des places en voirie pour permettre la création de voies pour les bus, la création de bandes cyclables et la réalisation d'élargissements des trottoirs.

- Quel est le plan directeur actuel concernant les parkings ?

REP : Le plan directeur a été accepté par le Conseil général, à savoir : la réalisation de parking en périphérie de l'hyper-centre aux quatre coins cardinaux (Roches-Brunes, Don Bosco, Les Collines ou agrandissement de la Planta et Cour de Gare).

- Qu'est-ce qui est recherché par la ville pour agrandir ce parking ? Quels en sont les avantages et/ou les inconvénients/risques ?

REP : La ville désire supprimer les places de parc à la place des Cèdres, à la rue des Cèdres, à la rue des Mayennets et à la rue de la Dixence. Ceci permettrait de réduire le trafic des usagers qui sont à la recherche de places de parc en surface. Ceci permettrait également de fournir des places aux habitants de la vieille ville et ceci permettrait de mettre à dispositions des clients des commerces du centre-ville des places de parc supplémentaires. Il n'y a que des avantages, vous devez vous imaginer Sion en 2030, des rues où aucune voiture ne serait garée de la Gare au Ritz et de l'avenue de la Gare au parking du Scex. Les rues et les places recevront un nouvel aménagement où les gens déambuleraient d'un commerce à l'autre.



## 7. Bâtiments & Constructions

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST
Fonct.	701.314	Entretien de biens immobiliers	1'250'000	1'450'000	+ 200'000	<p>Afin de permettre au service des bâtiments d'améliorer l'accessibilité des locaux de la Ville aux <b>personnes à mobilité réduite</b>.</p> <p>Par cette augmentation, le service pourra accélérer les études nécessaires, ainsi que les travaux d'aménagement et d'installation pour rendre accessible les nombreux locaux qui présentent encore des barrières infranchissables pour de nombreux sédunois et sédunoises. La capitale du Valais se doit de montrer l'exemple et garantir l'égalité d'accès à tous ses services.</p>	AdG	<p>Une majorité de la COGEST estime que les montants au budget suffisent à satisfaire les demandes. La COGEST refuse l'amendement.</p> <p><b>Résultat du vote :</b> <b>Oui : 4</b> <b>Non : 6</b> <b>Abstention : 5</b></p>

- Suite à l'inventaire de la ville concernant l'accès aux divers bâtiments communaux, la Ville a-t-elle pris des mesures ?

REP : Comme précisé dans la présentation, ce postulat a permis d'établir une synthèse des ouvrages publics appartenant à la Ville de Sion.

Dans le cadre des travaux d'entretien et d'investissement des bâtiments publics appartenant à la Ville de Sion, les services concernés intègrent de manière systématique et selon les mesures constructives possibles la Norme SIA 500 (constructions sans obstacle). Cette démarche s'applique également pour d'autres actions en coordination avec les travaux engagés, comme la mise en conformité feu ou la mise aux normes sismiques des bâtiments en fonction des disponibilités budgétaires et surtout en fonction des périodes de travaux possibles selon vacances scolaires par exemple.

- Quelles sont les mesures prises dans le budget 2018 ?

REP : En ce qui concerne la division 7, le budget 2018 comprend la transformation des guichets de la police municipale avec l'introduction d'un guichet citoyen pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne la division 3, le budget 2018 comprend la réfection des vestiaires, douches et création d'un w.-c. pour handicapés pour la salle de gym de Salins.

- Existe-t-il un planning des travaux à entreprendre ? si oui, peut-on en disposer ?

REP : Non, il n'y pas un planning de travaux pour ce type de réfection.

Comme précisé au point 1. Ces mesures sont intégrées systématiquement à d'autres actions comme la mise en conformité feu ou le sismique. Pour exemple la réfection du bâtiment de l'Ancien Hôpital – Aile Sud pour l'espace C.



Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST
Inv.	701.50	Bâtiments communaux / Investissements propres / Planta	100'000	0	-100'000	<i>Etant donné que la Planta a été désignée par le comité de candidature des JO pour la remise des médailles et/ou pour y faire une fans zone, nous proposons à la ville de reporter l'étude de l'aménagement de cette place, ou de la mettre en stand-by si cette dernière a déjà débuté. En effet, au cas où les JO se feraient en Valais, une réflexion commune devra être réalisée entre la ville et le comité d'organisation des JO 2026. Cette manière de faire évitera à la commune de Sion d'engager des montants pour une étude alors que des besoins futurs ne sont pas encore totalement clairs. De plus, une synergie et un partage des frais devra être discuté avec le comité d'organisation des JO. Par cet amendement le groupe PDC ne remet pas en doute le bienfondé de repenser et de refaire la place de la Planta, mais la réflexion doit être faite en y intégrant le maximum de paramètres dont les JO si nous les obtenons. Il s'agit donc ici d'un simple report dans le temps d'un projet dont le PDC reconnaît l'importance pour notre ville</i>	PDC	La COGEST accepte le principe d'une étude et refuse l'amendement.  <b>Résultat du vote :</b> <b>Oui : 4</b> <b>Non : 10</b> <b>Abstention : 1</b>

- La Ville a-t-elle intégré dans le mandat d'étude l'éventualité des JO2026 ?  
REP : non, pas pour la division 7

Document de travail à l'usage du Conseil général



## 8. Urbanisme & Mobilité

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST
Fonct.	854.314	ECLAIRAGE PUBLIC	1'550'000	1'800'000	+250'000	Nous proposons d'augmenter l'investissement dans le renouvellement de l'éclairage public afin de réaliser plus rapidement des économies d'énergie. L'économie énergétique passe par la suppression des sur-éclairages (lampes boules) et l'introduction d'éclairage moins gourmand en énergie. L'éclairage urbain constitue pratiquement 16% des dépenses d'électricité. Cette consommation peut facilement être réduite et des efforts ont déjà été entrepris. Notre commune doit se donner les moyens de changer rapidement l'ensemble de l'éclairage public qui génère des coûts et de la pollution lumineuse. « Eclairer juste, c'est économiser et consommer moins »	Les Verts	Le renouvellement de l'éclairage public se faisant régulièrement et dans un délai acceptable, la COGEST refuse cet amendement.  <b>Résultat du vote :</b> <b>Oui : 3</b> <b>Non : 12</b> <b>Abstention : 0</b>

- *Quelle part (%) de l'éclairage public de la Ville est déjà renouvelée en équipement économique ?*

REP : La part modernisée s'élève à plus de 50 % (LED et iodure). Les secteurs modernisés en 2017 ont été les suivants :

- Uvrier 115 points lumineux
- Vieille Ville Ouest 58 points lumineux
- Cour Roger Bonvin 55 points lumineux
- Divers 20 points lumineux
- Soit un total de 248 points lumineux.

- *Quelle part de ce même éclairage est renouvelée annuellement ? Qu'en est-il pour 2018 ?*

REP : Pour 2018, les travaux principaux de modernisation concernent Châteauneuf (plan lumière). Pour les années futures (2019, 2020 et 2021), il est prévu de moderniser le quartier de Champsec, Salins et diverses zones de la Ville. A la fin de ces travaux, les sources lumineuses au mercure auront en principe disparu, excepté le projet de la Planta/Avenue de la Gare.

- *Quelle est l'économie financière et en terme de KWh prévue par année ?*

REP : L'énergie consommée pour ces points s'élevait, en moyenne, à 155'000 kWh/an ; la consommation annuelle prévue est de 30'000 kWh, soit une diminution de 80 % ou de Fr. 17'500.- /an.

- *Quels renouvellements supplémentaires permettrait une augmentation du budget de Fr. 250'000.00 ?*

REP : Une augmentation du montant annuel adjudgé de Fr. 250'000.— implique une augmentations des ressources humaines et une modification du plan lumière établi (frais de l'architecture lumière et de génie civil supplémentaires). Cette anticipation (études et planification) pourrait se faire en 2018 avec un début de travaux effectif en 2019. Dans ce cas, un montant de Fr. 30'000.— sur le budget 2018 suffirait pour mener à bien les études nécessaires.



Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST
Inv.	852.50	Parcs et Jardins / Investissements propres / Espaces publics	1'200'000	700'000	-500'000	<p>Le groupe PDC comprend l'utilité et l'importance de jardins aménagés pour le bien-être de la population. Toutefois nous estimons qu'il est possible de créer à moindre coût un espace public de qualité.</p> <p>Nous demandons donc à la commune de revoir l'aménagement du jardin public de Bramois à l'image du cours Roger Bonvin qui n'a entraîné qu'un investissement de 350'000.- pour un excellent résultat. Nous avons bien compris que dans le projet du jardin public de Bramois il y avait aussi des places de parc, des toilettes publics et un local pour la voirie. Il y aura peut-être un choix à faire ou alors une réflexion à avoir avec les infrastructures existantes toutes proches. Enfin, à Bramois il y a manifestement d'autres infrastructures à privilégier telles que la salle de gymnastique, petite et vétuste, ou encore la place de l'Eglise à repenser. Ces infrastructures seraient assurément aussi profitables à l'ensemble de la population bramoisienne.</p> <p>Merci d'accepter notre proposition d'amendement pour alléger quelque peu le budget 2018 déjà fort chargé et présentant un manco d'autofinancement de plus de 4.7 millions!</p>	PDC	<p>La cogest refuse l'amendement vu l'impact du montant amendé mais proposera un nouvel amendement à la vue des réponses de la ville.</p> <p><b>Résultat du vote :</b> <b>Oui : 0</b> <b>Non : 12</b> <b>Abstention : 3</b></p>

- Peut-on avoir le détail financier (devis par maîtres d'œuvre) de l'aménagement du jardin public de Bramois ?

REP :

- Bâtiment : Fr. 210'000.-  
(WC + local voirie)
- Place de jeux Fr. 460'000.-
- Place : Fr. 300'000.-  
(Parking + Zone verte)
- Route : Fr. 43'000.-
- Mobilier urbain : Fr. 45'000.-  
(Bancs, arceaux vélos)
- Honoraires: Fr. 142'000.-  
(Architecte, Ingénieur civil, Ingénieur thermique)
- Montant total Fr. 1'200'000.-

- Dans le budget 2018, quel est le montant prévu pour ce jardin public ?

REP : Fr. 600'000.- et une provision au budget 2017 correspondante au montant total.



## 9. Sport, jeunesse & loisirs

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST

Conformément à l'article 25 du Règlement du Conseil Général, la COGEST propose un nouvel amendement sur la rubrique 852.50 (voir ci-dessous).

Sion, le 4 décembre 2017

Le Président

Daniel Ulrich

Le Rapporteur

Rey Charles-André



## NOUVEL AMENDEMENT

Conformément à l'article 25 du Règlement du Conseil Général, la COGEST propose un nouvel amendement :

### 8. Urbanisme & Mobilité

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la COGEST
Inv.	852.50	Parcs et Jardins / Investissements propres / Espaces publics	1'200'000	1'100'000	-100'000	<i>La COGEST soutient le projet de jardin public à Bramois, mais elle demande que le budget global dédié à cet objet soit diminué de CHF 100'000.00. La COGEST demande ainsi que les investissements dans ce domaine soient optimisés pour arriver à un résultat similaire.</i>	PDC	Ce nouvel amendement est proposé par la COGEST avec le vote suivant :  <b>Résultat du vote :</b> <b>Oui : 12</b> <b>Non : 1</b> <b>Abstention : 2</b>

Sion, le 4 décembre 2017

Le Président

Daniel Ulrich

Le Rapporteur

Rey Charles-André

## LISTE DES PRESENCES - Examen Amendements sur Budget 2018

<b>Membres Permanents</b>	30 novembre 2017	4 décembre 2017								
Ulrich Daniel, Président	X	X								
Barras Dominique, Vice-Président	X	X								
Rey Charles-André, Rapporteur	X	X								
Mittaz Xavier, Vice-Rapporteur	excusé	excusé								
Bornet Patrick	X	X								
Bornet Ruth	excusée	excusée								
Carruzzo Sébastien	X	X								
Fumeaux Dionys	X	X								
Maury Cindy	excusée	excusée								
Micheloud Benoît	X	excusé								
Moulin Guillaume	excusé	X								
Pitteloud Christophe	X	X								
Pitteloud Rey Nathalie	X	X								
Sierro Christophe	X	X								
Theler Maud	excusée	X								

### Membres Suppléants

Moren Jean-Philippe		X								
Bodrito Jean-Pierre	X	X								
Mayor Noémie	X	X								
Gillioz Fernand	X	X								

<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
--------------	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Document de travail à l'usage du Conseil général